



Exces de vitesse en suisse

Par **ILONNA**, le **05/08/2009** à **13:00**

Bonjour,
je suis partie avec une amie en suisse et elle a été flashée avec ma voiture sur l'autoroute entre l'Allemagne et Zurich avec un dépassement entre 20 et 25km h
que faire ?
vais je recevoir une amende ??? pourras t elle la payer a ma place
et de combien
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **12:08**

Bonjour,

Ce problème a été maintes fois traité sur ce forum.

Le titulaire de la carte grise va recevoir un PV adressé par les autorités cantonales helvétiques. Soit c'est ce titulaire qui conduisait et il devra s'acquitter du montant de l'amende, soit ce n'est pas lui qui conduisait et il devra alors fournir les coordonnées du conducteur lequel rece vra alors ledit PV.

Sachez que des accords de réciprocité entre la Confédération Helvétique et la France, ont été signés ce qui signifie que, même si vous faites le mort, si vous ne payez pas, les autorités françaises, via le fisc, procédera au recouvrement du PV pour le compte de nos amis helvètes. Bien entendu, plus vous tarderez, plus la note va gonfler et, avec les Suisses, cela monte très vite.